

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 29 novembre 2019	N° 2019-692

Convocation du 22 novembre 2019

Aujourd'hui vendredi 29 novembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Serge TOURNERIE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Vincent FELTESSE
Mme Anne BREZILLON à Mme Laetitia JARTY-ROY
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Philippe FRAILE MARTIN
M. Jean-Louis DAVID à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
M. Bernard JUNCA à M. Christophe DUPRAT
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Emmanuelle CUNY
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Benoît RAUTUREAU
M. Thierry MILLET à M. Guillaume GARRIGUES
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à Mme Gladys THIEBAULT
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h30
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 10h30
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Florence FORZY-RAFFARD à partir de 10h45
Mme Brigitte COLLET à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h00
Mme Christine PEYRE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h30
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h30
M. Eric AOUIZERATE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h45
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Max COLES jusqu'à 11h45
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 12h00
M. Marik FETOUH à M. Fabien ROBERT à partir de 12h20
M. Jacques MANGON à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 12h20
Mme Christine BOST à Mme Véronique FERREIRA à partir de 10h45
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 11h
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 11h00
M. Jean TOUZEAU à M. Alain ANZIANI à partir de 12h00
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET à partir de 12h00
Mme Conchita LACUEY à Mme Emmanuelle AJON à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO de 11h00 à 12h00
M. Arnaud DELLU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 novembre 2019	Délibération
	Direction circulation et stationnement Mission stationnement / Nouveaux usages de l'automobile / Logistique	N° 2019-692

La Ronde des Quartiers de Bordeaux - Convention pour l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D du tramway sur Le Bouscat 2019 - Décision - Autorisation

Monsieur Michel LABARDIN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La convention présentée fait suite à une demande de subvention de l'association La Ronde des Quartiers qui s'est fixée comme objectif d'être le relais terrain des différentes actions d'animation des commerces des secteurs de la barrière du Médoc et de la Calypso sur Le Bouscat jusqu'à la fin des travaux d'aménagement de la ligne D du tramway.

En 2018, l'association avait sollicité une subvention visant l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D sur le secteur de Bordeaux Mérignac. Fort du succès de cette action et de la bonne adhésion des commerces à la démarche, l'association souhaite étendre le dispositif d'animation sur Le Bouscat avec cette nouvelle demande.

A noter que la signature de la convention se fera sous réserve que l'association de la Ronde des Quartiers de Bordeaux présente des statuts l'habilitant à intervenir sur la Ville du Bouscat.

Programme d'action proposé

La Ronde des Quartiers de Bordeaux s'engage à appliquer le programme d'action suivant, avec une fin de l'animation prévue pour la fin des travaux et l'inauguration du tramway dans ce secteur (barrière du Médoc et Calypso), ou au plus tard en février 2020 :

- **Un défilé**

Permettre à l'ensemble des commerçants présents sur l'axe de se valoriser auprès des bouscatais autour d'un défilé en restant ouvert à la participation de tous les commerces volontaires du secteur impacté par les travaux. Ainsi, les commerces de textile et d'accessoires sont valorisés durant le défilé. Par ailleurs, les commerces de bouches peuvent également faire déguster leurs produits. Les coiffeurs(es) et esthéticien(nes) mettent en beauté les mannequins et sont aussi mis en avant. Les autres commerces peuvent être présents au travers d'un stand, prospectus ou autres...

Evènement phare pour les commerçants, il regroupe plus de 1 000 personnes sur une soirée qui découvrent plus de 50 commerces différents.

Cette opération est organisée par la Mairie, la Ronde des Quartiers, en lien très étroit avec les commerçants de l'axe et leurs associations, et en partenariat avec Peugeot Citroën.

La Ronde des Quartiers assure le lien avec l'ensemble des commerçants de l'axe et gère la totalité de la participation des commerçants.

La Ronde des Quartiers porte en direct certaines factures liées à l'événement : sonorisation, achats chez les commerçants, photographie...

- **Une réponse aux demandes par secteur**

Ainsi sur le secteur de la Barrière du Médoc, la Ronde des Quartiers participera à investir dans une sonorisation de rue pour les fêtes de fin d'année et pour l'inauguration de la ligne sur ce secteur.

Sur le secteur de la Calypso, un point avec l'association va finaliser les axes retenus, mais une animation de fin d'année sera réalisée en lien avec les commerces.

- **Communiquer auprès de la clientèle et des commerçants :**

- Page Facebook

La page de l'association sera animée et mettra en avant les commerces, les commerçants et artisans ainsi que leurs offres. La Ronde des Quartiers proposera d'animer la page Facebook de l'association.

- Notes d'informations

Elles seront réalisées afin d'informer les commerçants et artisans des opérations, animations, nouveautés ou services qui leur sont proposés.

- **Une équipe au service des commerçants et artisans**

La Ronde des Quartiers, forte de son expertise terrain, travaillera en lien avec la Mairie du Bouscat et en étroite collaboration avec l'association « Le Village de la Barrière du Médoc » ainsi que celle de la Calypso pour déployer ce plan d'action.

Dans la limite des budgets disponibles suite aux animations prévues, des chariots de courses ou des tote-bags seront réalisés et mis à la disposition de tous les commerçants de l'axe pour l'inauguration.

Modalités de financement

La demande de subvention 2019 formulée par La Ronde des Quartiers de Bordeaux couvre la mise en œuvre du programme d'action ci-dessus. Pour ce projet, la participation financière de Bordeaux Métropole s'élève à 25 833 € correspondant à 85% du budget prévisionnel de 30 400 € ttc du projet.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment les articles 9-1 et 10 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 imposant une convention pour une subvention dont le montant annuel dépasse la somme de 23 000 €, et notamment son article 1^{er} ;

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de subvention formulée par La Ronde des Quartiers de Bordeaux en date du 13 juillet 2018 pour une aide sur l'exercice 2019 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les perturbations engendrées par les travaux de la Ligne D du tramway impactant directement l'activité des commerçants, relèvent de l'intérêt collectif

CONSIDERANT QUE « La Ronde des Quartiers de Bordeaux », de par son rôle et son expertise dans l'accompagnement et l'animation des commerces, est compétente pour assurer le succès de ce projet

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 25 833 € à La Ronde des Quartiers de Bordeaux pour l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D sur Le Bouscat,

Article 2 : d'approuver le projet de convention annexé à la présente délibération,

Article 3 : d'autoriser, Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée. Précise que la signature de la convention se fera sous réserve que l'association présente des statuts l'habilitant à lui permettre d'intervenir sur la ville du Bouscat,

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget Transports de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 novembre 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 3 DÉCEMBRE 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 3 DÉCEMBRE 2019	le Vice-président,
	Monsieur Michel LABARDIN



Convention pour l'animation des commerces impactés par les travaux de la ligne D du tramway sur Le Bouscat 2019

ENTRE :

La Ronde des Quartiers de Bordeaux, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, dont le siège social est situé au 12 place de la Bourse à Bordeaux, représentée par son Président, Christian Baulme, ci-après désigné(e) « La Ronde des Quartiers de Bordeaux »,

d'une part,

Et

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé esplanade Charles de Gaulle – 33045 Bordeaux cedex, représentée par son Président, Patrick BOBET, habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2019- du et reçue à la Préfecture de la Gironde le ci-après désignée « Bordeaux Métropole »,

d'autre part.

ARTICLE 1. OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à réaliser le programme d'animation commerciale sur les secteurs de la Barrière du Médoc et de La Calypso au Bouscat dans le cadre des derniers travaux de la Ligne D du tramway. Faisant suite aux précédentes animations commerciales similaires menées sur le secteur de Bordeaux Mérignac, le programme de cette animation est décrit à l'annexe 1. La fin de ces actions d'animation est prévue pour la fin des travaux et l'inauguration du tramway dans ce secteur, ou au plus tard en février 2020. Dans ce cadre, Bordeaux Métropole contribue financièrement à ce projet.

ARTICLE 2. DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention a une durée d'un an à compter de sa date de notification, sans préjudice des conditions de versement du solde définies à l'article 5.

ARTICLE 3. CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** une subvention plafonnée à **25 833 €**, équivalent à 85% du montant total estimé des coûts éligibles (d'un montant de 30 400 €ttc) sur l'ensemble de l'exécution de la convention, établis à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 2. Cette subvention est non révisable à la hausse.

Dans l'hypothèse où les dépenses réelles s'avèreraient être inférieures au montant des dépenses éligibles retenues, le montant définitif de la subvention sera déterminé par application de la règle de proportionnalité suivante :

$$\text{Subvention définitive} = \frac{\text{Dépenses réelles} \times \text{Subvention attribuée}}{\text{Montant des dépenses éligibles}}$$

Ce calcul sera effectué au regard du compte rendu financier que l'association devra transmettre à Bordeaux Métropole selon les modalités fixées à l'article 6. L'association la Ronde des Quartiers de Bordeaux s'est engagée à modifier ses statuts afin d'étendre son périmètre d'intervention à la ville du Bouscat.

Bordeaux Métropole conditionne le versement de cette subvention à la remise des justificatifs par l'association de ses statuts l'habilitant à intervenir sur la commune du Bouscat

ARTICLE 4. CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément à l'objet défini à l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5. MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procèdera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

- 80%, soit la somme de 20 666 €, à la signature de la présente convention ;
- 20 %, soit la somme de 5 167 € après les vérifications réalisées par Bordeaux Métropole conformément à l'article 6, somme qui peut être revue à la baisse en vertu des conditions définies à l'article 3.

ARTICLE 6. JUSTIFICATIFS

La Ronde des Quartiers de Bordeaux s'engage à fournir dans les 3 mois suivant la réalisation de l'action, un compte rendu financier et opérationnel de l'action dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire.

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds alloués pour l'exécution des obligations prévues dans la présente convention. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions. Ces documents sont signés par le Président ou toute personne habilitée.

ARTICLE 7. AUTRES ENGAGEMENTS

- **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** s'engage à informer et associer les services de Bordeaux Métropole sur les différentes étapes de réalisation de l'action subventionnée. De même, elle s'engage à réaliser les animations et la communication de manière concertée et harmonisée avec les acteurs de terrains et les autres projets en cours (services communaux, médiation de chantier, Chambre de Commerce et d'Industrie).

- En cas d'inexécution ou de modification des conditions d'exécution et de retard pris dans l'exécution de la présente convention par l'association, pour une raison quelconque, celle-ci doit en informer Bordeaux Métropole sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.
- Bordeaux Métropole peut demander le cas échéant, toute explication ou toute pièce complémentaire qu'elle juge utile quant à l'exécution de l'action subventionnée. Sur simple demande de Bordeaux Métropole, **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale, comptable et de gestion utile.

ARTICLE 8. COMMUNICATION

La Ronde des Quartiers de Bordeaux s'engage à mentionner le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

L'association s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puisse en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 9. SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard [significatif] des conditions d'exécution de la convention par **La Ronde des Quartiers de Bordeaux** sans l'accord écrit de Bordeaux Métropole, celle-ci peut respectivement exiger le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après examen des justificatifs présentés par l'organisme et avoir préalablement entendu ses représentants.

ARTICLE 10. AVENANT

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les deux parties. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 11. RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 12. CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une tentative de règlement à l'amiable.

En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au Tribunal Administratif de Bordeaux.

ARTICLE 13. PIECES ANNEXES

Les pièces suivantes sont annexées à la présente convention :

- Annexe 1 : Programme d'action
- Annexe 2 : Budget prévisionnel

À Bordeaux, le

Pour Bordeaux Métropole,
Le Président,

Pour La Ronde des
Quartiers de Bordeaux,
Le Président,

Patrick Bobet

Christian Baulme

Annexe 1

Programme d'actions pour l'animation commerciale des secteurs de la Barrière du Médoc et de La Calypso au Bouscat 2019

- **Un défilé**

Permettre à l'ensemble des commerçants présents sur l'axe de se valoriser auprès des bouscatais autour d'un défilé. Ainsi, les commerces de textile et d'accessoires sont valorisés durant le défilé. Mais nous permettons à l'ensemble des commerces qui le souhaitent de participer. Par ailleurs, les commerces de bouches peuvent également faire déguster leurs produits. Les coiffeurs(es) et esthéticien(nes) mettent en beauté les mannequins et sont aussi mis en avant. Les autres commerces peuvent être présents au travers d'un stand, prospectus ou autres...

Evènement phare pour les commerçants, il regroupe plus de 1 000 personnes sur une soirée qui découvrent plus de 50 commerces différents.

Cette opération est organisée par la Mairie et la Ronde des Quartiers, en lien très étroit avec les commerçants de l'axe et leurs associations, et en partenariat avec Peugeot Citroën.

La Ronde des Quartiers assure le lien avec l'ensemble des commerçants de l'axe et gère la totalité de la participation des commerçants.

La Ronde des Quartiers porte en direct certaines factures liées à l'évènement : sonorisation, achats chez les commerçants, photographe...

- **Une réponse aux demandes par secteur**

Ainsi sur le secteur de la Barrière du Médoc, la Ronde des Quartiers participera à investir dans une sonorisation de rue pour les fêtes de fin d'année et pour l'inauguration de la ligne sur ce secteur.

Sur le secteur de la Calypso, un point avec l'association va finaliser les axes retenus, mais une animation de fin d'année sera réalisée en lien avec les commerces.

- **Communiquer auprès de la clientèle et des commerçants :**

- Page Facebook

La page de l'association sera animée et mettra en avant les commerces, les commerçants et artisans ainsi que leurs offres. La Ronde des Quartiers proposera d'animer la page Facebook de l'association.

- Notes d'informations

Elles seront réalisées afin d'informer les commerçants et artisans des opérations, animations, nouveautés ou services qui leur sont proposés.

- **Une équipe au service des commerçants et artisans**

La Ronde des Quartiers, forte de son expertise terrain, travaillera en lien avec la Mairie du Bouscat et en étroite collaboration avec l'association « Le Village de la Barrière du Médoc » ainsi que celle de la Calypso pour déployer ce plan d'action.

En fonction du budget, des chariots de courses ou des tote-bags seront réalisés et mis à la disposition des tous les commerçants de l'axe pour l'inauguration.

Annexe 2

Budget prévisionnel

NOM DE L'ORGANISME :		ANNEXE B _ BUDGET DE LA MANIFESTATION OU DE L'ACTION SPECIFIQUE (Faire un budget par manifestation ou action spécifique)												
Exercice 2019	CHARGES (en euros)	Charges directes affectées au projet				PRODUITS (en euros)								
		Budget 2018 (1)	Budget 2019 (2)	Réalisé 2019 (3)	Ecart en valeur (4)	Ressources directes affectées au projet					Budget 2018 (1)	Budget 2019 (2)	Réalisé 2019 (3)	Ecart en valeur (4)
		0	3 400	0	-3 400	70 - Ventes de produits finis, prestations de services					0	0	0	0
60 - Achats						Vente de produits finis, de marchandises								0
Achats d'études et de prestations de service						Prestations de services								0
Achats stockés de matières et fournitures			1 900		-1 900	Produits des activités annexes								0
Achats non stockables (eau, énergie)														0
Fournitures d'entretien et de petit équipement						74 - Subventions d'exploitation					0	30 000	0	-30 000
Fournitures administratives						État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))								
Autres fournitures			1 500		-1 500	Conseil Régional								0
61 - Services extérieurs		0	0	0	0	Conseil Départemental								0
Sous-traitance générale						Bordeaux Métropole					25 933		-25 933	
Locations mobilières et immobilières						Autres EPCI								0
Entretien et réparation						Ville de Bordeaux								
Primes d'assurance						Autre(s) commun(e)s					4 167		-4 167	
Documentation						Organismes sociaux					0		0	
Divers						Fonds européens								0
62 - Autres services extérieurs		0	15 850	0	-15 850	Emplois aidés								0
Rémunérations intermédiaires et honoraires						Autres (préciser) :								0
Publicité, publications			15 850		-15 850	Aides privées								0
Déplacements, missions et réceptions						75 - Autres produits de gestion courante					0	400	0	-400
Frais postaux et de télécommunication						Cotisations								0
Services bancaires						Autres						400	-400	
Divers						76 - Produits financiers								0
63 - Impôts et taxes		0	0	0	0									
Impôts et taxes sur rémunérations														
Autres impôts et taxes						77 - Produits exceptionnels								0
64 - Charges de personnel		0	11 150	0	-11 150									
Rémunérations du personnel			7 730		-7 730	78 - Reprises sur amortissements et provisions								0
Charges sociales			3 420		-3 420									
Autres charges de personnel						79 - Transfert de charges								0
65 - Autres charges de gestion courante														
66 - Charges financières														
67 - Charges exceptionnelles														
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements						Autofinancement le cas échéant								0
69 - Impôt sur les sociétés														
						Ressources indirectes affectées au projet								
Charges fixes de fonctionnement														0
Frais financiers														0
Autres														0
TOTAL DES CHARGES DIRECTES ET INDIRECTES		0	30 400	0	-30 400	TOTAL DES PRODUITS DIRECTS ET INDIRECTS					0	30 400	0	-30 400
		86 - Emploi des contributions volontaires en nature					87 - Contributions volontaires en nature							
Secours en nature					0	- Bénévolet								0
Mise à disposition gratuite des biens et services			24 600		-24 600	- Prestations en nature						24 600		-24 600
Personnel bénévole					0	- Dons en nature								0
Total des contributions volontaires		0	24 600	0	-24 600	Total des contributions volontaires					0	24 600	0	-24 600
Résultat Net		Budget 2018 (1)	Budget 2019 (2)	Réalisé 2019 (3)	Ecart en valeur (4)									
		0	2017	2017	0									
Personnel		2016	2017	Budget 2018	Budget 2019	Réalisé 2019								
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé														

(1) à renseigner pour le dossier de demande
(2) à renseigner pour la transmission des documents lors du bilan de projet